



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2016

**Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire
18h30 – Séance publique du Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Madame le Maire

- 0-01. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2015.
- 0-02. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Délégations du Conseil Municipal au Maire – article L.2122.22 du CGCT.
- 0-03. INTERCOMMUNALITÉ – Établissement des impositions directes locales – Relations État-Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul CAMATTE, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué à la Sécurité et aux Risques naturels

- 1-01. SÉCURITÉ – Convention actant la réglementation du stationnement et de la circulation sur le parking privé de l'espace Saint-Philippe.

Rapporteur : Madame Claudine MAURY, Conseillère Municipale, déléguée à la Petite Enfance et aux Relations avec la CASA

- 2-01. PETITE ENFANCE – Renouvellement de la convention passée avec la Halte Garderie Parentale « La Halte Verte ».

Rapporteur : Madame Claire BAËS, Conseillère Municipale, déléguée au Tourisme, aux Métiers d'arts et aux Jumelages

- 3-01. TOURISME – Taxe de séjour – Modification des tarifs et des conditions d'exonération.

Rapporteur : Monsieur Luca ZEPPA, Conseiller Municipal, délégué à l'Assainissement, aux Réseaux et aux Entreprises

- 4-01. ASSAINISSEMENT – Projet de contrat d'agglomération relatif au financement des études et travaux visant à améliorer le réseau communal de l'assainissement collectif dans une stratégie de gestion durable et performante.

Biot, le 7 janvier 2016

Le Maire,




Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T
E X T R A I T D U R E G I S T R E
des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 14 JANVIER 2016

COMPTE - RENDU

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015.

Délégations du Conseil Municipal au Maire – article L.2122.22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 24 voix POUR

ET 5 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Monsieur FORTUNÉ, Madame AUFEUVRE)

DONNE DÉLÉGATION à Madame le Maire durant son mandat pour décider :

7° De modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

26° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales (Communes, Département, Région mais à l'exclusion des EPCI qui ne sont pas juridiquement des collectivités territoriales) l'attribution de subventions, pour tous les projets de fonctionnement et d'investissement éligibles.

AJOUTE les présentes délégations au dispositif voté par délibération du 16 avril 2014.

INTERCOMMUNALITÉ

Établissement des impositions directes locales – Relations État-Collectivités Territoriales.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

RENONCE à toute action indemnitaire à l'encontre de l'Etat du fait de l'absence d'émission d'impositions supplémentaires 2014 et 2015 de taxe foncière sur les propriétés bâties relatives aux locaux qui étaient en litige et portant sur les modalités d'évaluation de la valeur locative de ceux-ci.

SÉCURITÉ

Convention actant la réglementation du stationnement et de la circulation sur le parking privé de l'espace Saint-Philippe.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention à passer avec l'ASL ESPACE SAINT PHILIPPE dans les conditions définies.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document y afférent.

PETITE ENFANCE

Renouvellement de la convention passée avec la Halte Garderie Parentale « La Halte Verte ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention passée avec la Halte Garderie Parentale « la Halte Verte ».

TOURISME

Taxe de séjour – Modification des tarifs et des conditions d'exonération.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

ABROGE les délibérations précitées relatives à la modification du barème de la taxe de séjour à compter de la mise en œuvre de la délibération.

FIXE à 300€ le montant mensuel de loyer en-dessous duquel l'exonération de la taxe de séjour sera appliquée.

ADOpte les nouveaux tarifs de la taxe de séjour selon le barème de prix proposé dans la pièce « *Tarifs et modalités de perception de la taxe de séjour* » jointe à la délibération.

DÉCIDE que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2016.

VALIDE le calendrier de perception précisé dans le document joint à la délibération.

ASSAINISSEMENT

Projet de contrat d'agglomération relatif au financement des études et travaux visant à améliorer le réseau communal de l'assainissement collectif dans une stratégie de gestion durable et performante.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le présent projet de contrat d'agglomération relatif au financement des études et travaux visant à limiter la pollution résultante des surcharges du système de collecte des eaux usées dues aux pluies, ainsi que les actions complémentaires qui y sont associées, dans une stratégie de gestion durable et performante du service public de l'assainissement collectif.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ce contrat d'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20 heures 40 et annonce la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 3 mars à 18 heures 30.

Biot, le 15 janvier 2016

Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Information publiée sous réserve de l'approbation du procès-verbal de la séance
par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.